

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Le Maire ouvre la séance à 18H20.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. HENNEQUIN, LABEAUNE, CHAMPION, DAHLEN, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir	:	Mme DIEZ	à	M. FALCE
		M. CANCEL	à	Mme CHATEAU
		Mme DIERICKX	à	M. FAIVRE
		Mme MONNOT	à	Mme RAKIC
		M. TRIFFAULT- MOREAU	à	Mme BRAVARD
		Mme VIAL	à	Mme LEVIEL
		M. FEVRE	à	M. BECQUET
		M. BOUILLET	à	Mme JONDOT-PAYMAL

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année 2019 et il adresse à la Ville des souhaits de prospérité qui accompagnent les actions conduites par la Municipalité au profit des Beaunoises et Beaunois.

Il poursuit en expliquant, qu'il a présidé ce même jour, le premier jury de sélection des candidatures de groupement d'entreprises, dans le cadre de la Cité des Vins. Sur 67 dossiers de candidatures, trois ont été retenus à ce stade de la consultation.

Le calendrier va permettre un dialogue compétitif à partir de février 2019, pour une notification de l'attribution en septembre et une pose de la 1^{ère} pierre dans la foulée pour la Vente des Vins.

Le Maire précise ensuite que dans le cadre du grand débat national, la Mairie de BEAUNE, comme l'ensemble des Communes de France, a mis en place un cahier de doléances ouvert début janvier. Ce cahier, mis à disposition des habitants au service Etat Civil, sera ensuite transmis aux services préfectoraux.

Comme c'est la tradition, il prend également quelques instants pour effectuer un bref rappel de l'agenda municipal avec notamment la 11^e édition du Festival International du Film Policier, qui progresse chaque année tant en qualité de programmation, qu'en terme de fréquentation du public.

Il rappelle que l'exposition « Hier, Aujourd'hui, Demain » est un très beau succès et continue jusqu'au 28 février.

Avant de laisser la parole à Alexis FAIVRE, le Maire indique que l'un des rapports les plus importants de ce conseil est la répartition des subventions aux associations.

Il explique que malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Ville va maintenir le niveau d'aide au monde associatif, car il est très important et dynamique sur le territoire.

Il conclut en rappelant que les aides ne sont pas que financières, mais aussi en nature, par la mise à disposition de salles, de matériels et en personnels.

Alexis FAIVRE secrétaire de séance, effectue un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. THOMAS souhaiterait recevoir le bilan des 24h de Beaune.

M. VUITTENEZ en réponse lui confirme qu'il le transmettra prochainement.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT (rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – SOUTIEN A LA RESOLUTION DU 101 EME CONGRES DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Maire explique que ce rapport reprend les grands axes du soutien à la résolution du 101^e congrès de l'AMF.

Il réaffirme ensuite que les collectivités ne sont pas responsables du déficit public, car celles-ci votent toujours des budgets équilibrés et qu'elles réalisent et/ou financent près de 70 % de l'investissement public.

Le Maire continue en ajoutant que les communes ont pris leur part, dans le rétablissement des finances publiques et que les prescriptions du Gouvernement conduisent à la perte de leur autonomie de gestion.

Il poursuit en précisant que lors de ce congrès, l'AMF a souhaité que l'Etat puisse reconnaître les 3 principes fondamentaux suivants :

- Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales (déjà évoqué lors de la présentation du DOB et de l'adoption du Budget Primitif 2019),
- L'acceptation du principe « qui décide paie, qui paie *décide* »,
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des Maires et de l'ensemble des élus locaux (ex : la polémique sur la suppression de la TH).

Puis le Maire explique que l'AMF exige que 7 sujets fassent l'objet d'une négociation avec le Gouvernement, à savoir :

- L'inscription de la place particulière de la Commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution (aujourd'hui simplement mentionnée au titre de l'article 72 de la Constitution),
- La compensation intégrale et dans la durée de la Taxe d'Habitation avec prise en compte de l'évolution annuelle des bases,
- L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique au prorata de sa part dans l'endettement,
- La Révision du seuil de progression des dépenses de fonctionnement de 1,2% - rendu obsolète par l'évolution de l'inflation.

Il fait remarquer d'ailleurs que pour BEAUNE, les efforts de gestion ont démontré qu'il était possible sur plusieurs exercices de tenir cet objectif, mais qu'il n'est pas réaliste de le maintenir de manière permanente.

- Le retour à une conception non « léonine », donc partenariale des relations et contrats avec l'Etat,
- Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie du territoire (logement social, politique de l'eau...)
- Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence (plus particulièrement concernant l'eau et l'assainissement) et de manière générale arrêt de tout transfert obligatoire.

Avant de procéder au vote, M. THOMAS explique que c'est un texte qu'il votera, car il reprend de nombreux constats qu'il a également établis et des critiques qu'il formule depuis de nombreux mois. Il tient ensuite à rappeler qu'il est important de garder un attachement à la fonction publique territoriale. Il préconise un moratoire immédiat sur la fermeture des services publics, comme le TGV ou les hôpitaux. M. THOMAS souhaite aussi que soit réexaminée la baisse des moyens dans les secteurs du logement social et des emplois aidés. Il ajoute enfin qu'il est indispensable de demander la compensation entière de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, apporte son soutien à la résolution finale du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France - AMF- tel que présenté en séance et à l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

RAPPORT 3 – GESTION DES EFFECTIFS
(rapporteur : Mme RAKIC)

Avant de procéder au vote, Mme RAKIC explique que la commune est à effectifs et postes constants.

Elle précise que les évolutions de postes sont dues à des mutations et à l'obtention de concours.

Enfin, elle mentionne la mise à disposition d'un agent de l'Agglomération qui sera détaché de temps en temps à la Ville pour des postes d'accueils.

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ **Tableau des effectifs au 31 décembre 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne acte au Maire de la communication du tableau des effectifs.

❖ **Evolutions de postes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les différentes transformations ou évolutions de postes telles que présentées, et dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ **Mise à disposition individuelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise à disposition d'un Agent Administratif de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, au sein d'un service d'accueil public de la Ville de BEAUNE à compter du 1^{er} janvier 2019,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

RAPPORT 4 – UNION DU COMMERCE BEAUNOIS – MANIFESTATIONS 2019 – DEMANDE D'OCCUPATION GRATUITE DU DOMAINE PUBLIC
(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise l'occupation gracieuse du domaine public pour les manifestations organisées, au cours de l'année 2019, par l'Union du Commerce Beaunois dans les rues du centre-ville et sous les halles aux dates suivantes :
 - Déballage d'hiver, le 10 février,
 - Défilé de mode, du 30 au 31 mars,
 - Déballage d'été, du 5 au 6 juillet,
 - Déballage de rentrée, du 30 au 31 août,
 - Esprit de Noël, du 13 au 31 décembre,

- note que le temps de travail des agents municipaux consacré à la préparation des différentes festivités organisées par l'U.C.B. sera facturé, conformément à la délibération fixant les tarifs municipaux.

RAPPORT 5 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC LE LYCEE CLOS MAIRE (rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place d'une convention de partenariat ayant pour objet de fixer un cadre relatif à la participation des étudiants du BTS Tourisme du Lycée du Clos-Maire à l'organisation de grands événements de la Ville de BEAUNE, tels que :
 - le Festival International du Film Policier du 3 au 7 avril 2019 pour le compte de la SPL BEAUNE Congrès et en partenariat avec la Ville,
 - les Journées Européennes du Patrimoine, le 21 et 22 septembre 2019,
 - le Festival Mômes et Merveilles durant le mois de décembre, notamment à l'occasion du Défilé des Lampions
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

RAPPORT 6 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - REPARTITION DES SUBVENTIONS (rapporteurs : Mmes CAILLAUD, RAKIC, MM. GLOAGUEN, BOLZE, ROUX, VUITTENEZ)

M. GLOAGUEN en guise d'introduction rappelle que le soutien à la vie associative représente plus d'1,8 millions d'euros.

Il précise qu'en dépit de la baisse des dotations de l'Etat, la Ville de Beaune souhaite maintenir l'enveloppe globale d'aides aux associations.

Il tient à mentionner qu'à Beaune, le tissu associatif est très dynamique, les bénévoles sont très présents aux côtés de la municipalité pour animer la Ville et apporter du lien social, c'est l'une de ces raisons du maintien de l'aide.

Avant de donner la parole à Mme CAILLAUD pour aborder la filière culturelle, il précise que ce sont près de 18 000 adhérents et licenciés qui sont ainsi aidés chaque année et conclut que le service associatif de la Ville est à la disposition des associations toute l'année.

Mme CAILLAUD présente la section culturelle en annonçant l'arrivée d'une nouvelle association « Jazz' o verre » qui est une belle association.

Elle indique qu'elle a et va reconduire des animations à La Lanterne Magique, aux Ateliers du Cinéma et dans le centre-ville.

M. THOMAS intervient en expliquant qu'il aurait aimé un coup de pouce pour les associations Cirkoum, la Comédie des Remparts, Guillaume Dufay (pour un équipement de sur titrage), Jazz O'verre et l'Harmonie de Beaune.

En réponse pour Cirkoum, Mme CAILLAUD lui précise que le delta est infime entre la demande et la subvention (200 €). Elle précise que si celle-ci devait être dans la difficulté, les bénévoles savent que la Ville sera présente.

Elle explique ensuite, qu'elle a conscience de la difficulté de l'association des Remparts et souhaite rencontrer les dirigeants rapidement.

Concernant l'association Guillaume Dufay, Mme CAILLAUD répond que c'est un équipement qui pourrait tout à fait être pris en charge par un partenaire et rappelle que la subvention de 135 000 € est déjà une très grosse somme.

Mme CAILLAUD achève la parenthèse du volet culture avec l'association de l'Harmonie de Beaune en précisant qu'elle dispose d'une bonne trésorerie. Par conséquent, comme pour toutes associations, si elle venait à rencontrer des problèmes, les demandes seront réétudiées. C'est pour cela qu'il existe une enveloppe de secours.

M. GLOAGUEN reprend la parole en expliquant que le secteur des loisirs est très dynamique et qu'il se porte bien. Il bénéficie de nombreuses mises à dispositions de salles et de matériels.

En réponse, M. THOMAS attire l'attention sur deux associations. L'association avicole dont les résultats sont négatifs et l'OM3 dont la subvention stagne. Il pense qu'il faudrait peut-être la réactualiser.

En réponse, le Maire rappelle à M. THOMAS que les missions de l'OM3 sont parfois proches de celles du CCAS et de l'hôpital. Il y a sans doute un travail de redéfinition des compétences de chaque intervenant à réaliser.

Mme JONDOT-PAYMAL est d'accord avec la suggestion du Maire sur la réflexion globale de la répartition des rôles entre les différents intervenants. Elle propose même la fusion entre l'association du Foyer logement des Primevères et l'OM3.

Le Maire aborde le secteur patriotique en expliquant qu'il faut diversifier les activités proposées à l'Historial de l'Amitié Franco-Américaine.

M. ROUX détaille l'enveloppe en confirmant qu'elle est constante pour les associations patriotiques et qu'une manifestation est justement en cours de préparation à l'Historial de l'Amitié Franco-Américaine pour le 4 juillet prochain.

Mme RAKIC prend la parole pour le secteur de l'enseignement et rappelle en chapeau que les subventions sont données dans le cadre d'un appel à projets.

Elle donne les exemples de l'école des Echaliers qui va utiliser sa subvention pour réaliser une fresque ou encore de l'école Saint-Exupéry dont le projet est d'associer les enfants au fleurissement de la Ville en lien avec le service des espaces-verts.

Mme RAKIC précise que les subventions ont été aussi données au regard de leur trésorerie respective.

Elle rappelle en ce sens que la subvention de la Ville représente un tiers du financement du projet.

M. THOMAS prend la parole et s'interroge sur le non maintien de la subvention au profit de l'école Bretonnière dans la cadre de leur projet lecture. Il en profite aussi pour interroger le Maire sur le problème de préfabriqué de l'école Champagne Saint-Nicolas.

Le Maire répond qu'il faut à Beaune repenser globalement les écoles. Pour l'école Champagne, la solution qui sera lancée très prochainement est de relier les deux bâtiments par un nouvel espace.

En conclusion pour ce secteur, le Maire explique qu'il est assez fier des écoles beaunoises car, même si elles sont un peu vieilles, en comparaison aux bâtiments neufs que l'on aménage parfois dans les villages dans le cadre de création de pôle scolaires inter-RPI, elles offrent d'excellentes conditions d'enseignements aux élèves.

M. BOLZE explique que la Ville en plus des subventions évoquées ce soir, poursuit une politique très forte en matière social. C'est plus d'1 000 000 € qui est consacré à l'assistance des plus fragiles à travers un budget de 800 000 € pour le CCAS et de 250 000€ pour l'association Habiter 21.

Il félicite les associations qui travaillent en partenariat comme Habiter et l'ABHER dont le travail est formidable.

Au cœur du quartier Saint-Jacques, il souligne aussi la belle institution qu'est Anim'actions, mais aussi La Passerelle qui apporte beaucoup de chaleur aux personnes isolées et fragilisées.

M. THOMAS souscrit totalement à l'analyse de M. BOLZE pour la Passerelle.

M. VUITTENEZ prend ensuite la parole pour aborder le secteur des associations sportives.

Il ouvre une parenthèse en rappelant quelques chiffres clés. Les 57 associations sportives représentent 7 000 adhérents dont 5000 en clubs et 2000 en associations scolaires et à ce jour 37 salariés.

Il explique que c'est un secteur qui se porte très bien car seules 35 associations sur 57 ont demandé une subvention.

Il indique que le CSB dispose d'un budget total d'1.4 millions d'euros assuré majoritairement par des sponsors et les recettes des matchs (évaluées en prévisionnel à 270 000€). La subvention municipale de 100 000€ n'est donc qu'une petite part de leur budget. Il rappelle que 70 % des licenciés sont beunois et que c'est plus de 500 spectateurs par match.

Il poursuit en informant que l'association la Balle au Bond traverse quelques turbulences liées notamment aux difficultés de personnel.

Le Maire rassure néanmoins l'assemblée en précisant que les stages auront bien lieu sous chapiteaux, comme c'est la tradition. Une proposition a été faite dans les quartiers, à Saint-Jacques, ce qui, il espère, permettra de remettre l'association au cœur de la Ville, de gagner de nouveaux adhérents, et de favoriser sa promotion.

M. VUITTENEZ ajoute que depuis l'an passé 60 000 € ont été investis dans la rénovation du gymnase municipal dédié aux activités circassiennes et que l'association Saint-Nicolas a bénéficié d'un coup de pouce dans le cadre de sa récente manifestation.

En réponse à M. THOMAS, M. VUITTENEZ confirme que l'enveloppe du sport scolaire est maintenue. Il ajoute qu'en étant maintenant convié aux Assemblées Générales, cela permet de mieux les aider lors de leurs appels à projets.

M. THOMAS note le maintien de la subvention pour le judo, même si le club est déficitaire.

M. VUITTENEZ lui précise que malgré le déficit, les stages ont été maintenus, mais il faut aussi mettre en parallèle que la ville met à disposition un employé de la Ville Berek El HAMDALOU pour le club et que le dojo a été refait l'an passé.

En conclusion générale, M. THOMAS aurait souhaité un coup de pouce de 8 000 € supplémentaires pour toutes les associations, mais approuve le dossier.

Il aimerait rajouter un critère écologique dans l'attribution des subventions et souhaite en dernier lieu remercier le travail remarquable du service associatif et rendre hommage à l'excellence de l'encadrement bénévole.

Pour sa part, Mme JONDOT-PAYMAL ne relève dans l'ensemble aucun problème, mais trouve dommage de voter l'enveloppe globale pour toutes les associations.

Elle signale un problème à ses yeux pour l'association sportive Beaune Athlétisme 21 qui ne justifie pas correctement ses comptes. Cette ligne lui pose un problème éthique et est choquée des menaces de la Présidente qu'elle trouve inadmissibles.

En réponse, le Maire la rassure en lui expliquant qu'il n'est pas sensible au chantage. Il ajoute que les relations entre la Ville et ce club demeurent très courtoises. Il rappelle ensuite la remunicipalisation du semi-marathon. Il tient enfin à dire toute l'importance qu'il accorde à l'Athlétisme, se remémorant cette époque où Beaune ne disposait pas de club dans cette discipline, contrairement à Arnay-le-Duc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ décide l'attribution suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture.....	164 900 €
■ UNESCO	30 000 €
■ Loisirs.....	10 900 €
■ Patriotique.....	6 060 €
■ Enseignement.....	11 160 €
■ Social	47 200 €
■ Sport	382 150 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

➤ autorise le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

RAPPORT 7 – ORGANISATION PAR DES ASSOCIATIONS DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES DANS DES LOCAUX OU DANS DES ESPACES MUNICIPAUX
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du bilan présenté.

RAPPORT 8 – PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
(rapporteur : M. ROUX)

En premier lieu, le Maire souhaite féliciter M. ROUX pour sa constance dans ce dossier. Il concède que beaucoup d'énergie a été consacrée sur celui-ci.

Il explique que la Ville se retrouve dans une impasse juridique du fait de la perte de l'agrément de l'entreprise avec laquelle avait été contracté le précédent contrat de fourrière.

Le Maire préconise donc de mettre en place une délégation de service public car la régie serait plus coûteuse pour la collectivité (environ 300 000 €).

M. ROUX précise que déjà 120 véhicules ont été ôtés, qu'il en reste environ 100, mais que la procédure avec l'identification du propriétaire est très longue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le recours à une Délégation du Service Public dans le cadre de la gestion de la fourrière automobile,
- approuve le rapport de présentation joint en annexe,
- autorise le Maire à lancer la procédure de consultation, conformément aux articles L1411-1 et R1411-1 du CGCT.

RAPPORT 9 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL DES VOIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT "LES CLOS CHABAUX"
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le transfert des emprises des voies et équipements communs du lotissement « *Le Clos Chabaux* » sis impasse du Clos de Cluny, dans le domaine public communal, dès achèvement et réception définitive de travaux,
- autorise le Maire à signer la convention de transfert prévue par l'article R442-8 du Code de l'Urbanisme qui dispense le lotisseur de la constitution d'une association syndicale des co-lotis.

RAPPORT 10 – RESIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE LOCATIF RUE DES BRESSANDES
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- entérine le principe de la résidentialisation de vingt logements du bâtiment situé rue des Bressandes,
- constate la désaffectation partielle de la parcelle communale cadastrée BZ 271 pour 1 214 m² à l'usage ordinaire exclusif des résidents de l'immeuble,
- prononce son déclassement du domaine public communal,
- décide de sa cession au bailleur social dans les conditions exposées,
- donne mandat au Maire pour mener cette affaire à son terme.

RAPPORT 11 – ABANDON DE PARCELLE - CHEMIN DES MALADIERES
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'abandon de la parcelle CD n° 399 de 36 m² sise chemin des Maladières, en application de l'article 1401 du Code Général des Impôts,
- autorise le Maire à signer les déclarations correspondantes.

RAPPORT 12 – CESSIONS PARKING BRETONNIERE
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder au groupe MIRABEL, 18 places de stationnement sur le parking Bretonnière, au prix unitaire de 14 000 € TTC/emplacement,
- décide que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

RAPPORT 13 – GESTION IMMOBILIERE - CESSIONS D'IMMEUBLES
(rapporteur : M. BECQUET)

Avant de procéder au vote, M. le Maire explique que ce dossier est sérieux et qu'il constitue une chance pour la Ville de pouvoir redonner vie à deux bâtiments patrimoniaux remarquables, mais en situation de péril. En dépit de leur intérêt architectural, la Ville ne peut hélas plus faire face aux travaux nécessaires.

La difficulté était aussi de conserver la Chapelle Saint-Flocel, qui permet chaque année à l'Association des Amis du Vieux Beaune, de réaliser leurs activités lors de la Vente des Vins.

M. THOMAS à ce titre demande une liste des biens immobiliers de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder à la Société JLS Promotions, deux immeubles attenants situés au 18 et au 20 de la rue Paradis, moyennant la valeur vénale de 400 000 €, frais d'enregistrement à charge de l'acquéreur non compris,
- décide que les locaux sis 20 rue Paradis, actuellement mis à disposition de l'Association des Amis du Vieux BEAUNE, resteront propriété de la Ville ; à ce titre, la mise à disposition de la cave dite Chapelle Saint Flocel pourra être poursuivie par une nouvelle convention avec l'Association,
- décide d'établir un contrat synallagmatique entre les deux parties et qu'un acompte de 10 % soit versé à la Collectivité le jour de la signature, le solde devant être acquitté lors de la signature de l'acte authentique qui devra intervenir au plus tard le 31 juillet 2019,
- mandate le Maire pour mener cette affaire à son terme.

RAPPORT 14 – CESSIONS ZAC PORTE DE BEAUNE
(rapporteur : M. CHAMPION)

Avant de procéder au vote, M. CHAMPION rappelle que ce sont de beaux projets économiques et que la zone sera bientôt totalement commercialisée à l'exception de la vitrine que constituent les bijoux de la couronne.

M. THOMAS s'interroge sur la différence des prix au m² selon la surface vendue.

M. CHAMPION et le Maire lui répondent qu'il s'agit d'une stratégie commerciale pour vendre de grandes surfaces afin de préserver l'avenir des entreprises si elles souhaitent se développer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder au profit de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, les terrains suivants, sis ZAC Porte de BEAUNE dans les conditions ci-dessous :
 - Lot 31, superficie d'environ 3 613 m² au prix de 42€ HT/m², en vue de sa vente à la Société DCB International ou tout autre Société qui s'y substituerait,

- Lot 12, superficie d'environ 20 538 m² au prix de 40€ HT/m², en vue de sa vente à la Société ALIX ou toute autre Société qui s'y substituerait,
- Lot 14, superficie d'environ 10 232 m² au prix de 48€ HT/m², en vue de sa vente au Groupe OUVRARD,

➤ autorise le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

RAPPORT 15 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE TRAVAUX POUR DES LOCAUX MIS A DISPOSITION
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire à solliciter un fonds de concours, d'un montant estimé à 5 930 €, auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud, dans le cadre de travaux pour des locaux mis à disposition de l'EPCI (centre de loisirs d'EVELLES et Maison du Temps Libre de GIGNY),
- autorise le Maire à signer tout document contractuel nécessaire.

RAPPORT 16 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – CREANCES ETEINTES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables d'un montant de 211,14 €,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 17 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE JANVIER 2019
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 20H35.

Le Secrétaire de Séance

Alexis FAIVRE